



MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 14 Janvier 2026

Préavis municipal n° 01/2026

Travaux sur les bâtiments communaux du collège, du local des sociétés et du pavillon au Lieu

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis vise à solliciter l'aval du Conseil Communal pour entreprendre divers travaux de rénovation, de mise aux normes et d'amélioration énergétique dans trois bâtiments communaux :

- Collège Le Lieu
- Local des sociétés
- Pavillon

Objet n° 1 : Collège du Lieu

1. Travaux prévus :

- Diminution des écarts actuels liés à la sécurité incendie
- Réfection des sols
- Remplacement des luminaires
- Travaux de rafraîchissement et réfection de la façade ouest avec isolation

2. Situation actuelle

Bâtiment communal accueillant actuellement :

- deux classes de 1P à 4P de l'Établissement Primaire et Secondaire de la Vallée de Joux, situées au rez-de-chaussée,
- des locaux de rangement,
- ainsi que, au premier étage, deux classes, une cuisine, des bureaux et des espaces de stockage occupés par la Fondation Entre-Lacs – site de Florère.

3. Contexte et nécessité des travaux

Un contrôle des normes incendie réalisé par l'entreprise « bois initial - ingénieurs et designers », a mis en évidence plusieurs non-conformités nécessitant une intervention urgente pour garantir la poursuite des activités pédagogiques en toute sécurité.

De plus, le bâtiment n'a fait l'objet d'aucune rénovation significative depuis de nombreuses années. Les derniers travaux d'importance relative ont été effectués au premier étage, pour la création des salles de classe de Florère, au début des années 2000.

La façade ouest, en tôle, est dans un état de dégradation avancé et nécessite une rénovation immédiate avec la pose d'un crépis du mur pignon et d'améliorer l'isolation thermique.

4. Viabilité économique du projet

Le soutien communal à ce projet repose sur sa pertinence économique :

- Malgré le projet Ecole du Futur au Sentier, l'Etablissement Scolaire de la Vallée de Joux va continuer de louer les classes du rez-de-chaussée au minimum jusqu'à l'horizon 2035-2040.
- La Fondation Entre-Lacs a exprimé son intention d'occuper, à terme, l'intégralité du bâtiment pour augmenter sa capacité d'accueil, faute de locaux disponibles en suffisance sur son site du Lieu.

5. Travaux prévus

Les travaux comprennent :

- diminution des écarts actuels liés à la sécurité incendie,
- réfection des sols du rez-de-chaussée,
- remplacement des luminaires par des LED,
- travaux de rafraîchissement intérieurs,
- réfection complète de la façade ouest avec isolation.

Bénéfices attendus :

- économies d'énergie grâce à l'amélioration de l'éclairage et de l'isolation,
- meilleure efficacité du chauffage (bâtiment raccordé au CAD),
- sécurité optimisée,
- valorisation durable du patrimoine bâti.

6. Coût des travaux - financement

Les travaux ont été estimés sur la base d'offres d'entreprises de la Vallée de Joux

Détail des postes principaux :

Synthèse des coûts TTC	
CECB, frais administratifs	6'000.00
Travaux intérieurs	32'400.00
Façade ouest	79'100.00
Diminution des écarts actuels liés à la sécurité incendie	50'000.00
Divers et imprévus	16'750.00
Total TTC	184'250.00

La Municipalité propose de financer ces travaux par l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 184'250.00.

Ce montant entre dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.00 (endettement au 31.12.2024 : CHF 6'877'155.65 + CHF 1'836'000.00 pour des projets déjà accordés en 2025).

Il s'agit d'un investissement du patrimoine administratif, qui doit, selon les nouvelles directives MCH2, être amorti en 10 ans. Cette durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation.

L'influence sur le budget de fonctionnement sera de l'ordre de :

- Amortissement : charge maximale annuelle de CHF 18'425.00 au compte 353.33120.
- Intérêts dettes moyen/long terme : selon répartition des intérêts passifs au compte 323.3220.
- Loyer : montant CHF 81'500.00/an, pas d'augmentation en raison de la nature des travaux (entretien).

Objet n° 2 : Local des sociétés et pavillon

1. Travaux prévus :

Local des sociétés :

- diminution des écarts actuels liés à la sécurité incendie,
- remplacement des fenêtres de la grande salle de gym.

Pavillon :

- diminution des écarts actuels liés à la sécurité incendie,
- remplacement des fenêtres et pose de moustiquaires,
- remplacement de la literie,
- réfection de la toiture avec isolation thermique et pose de panneaux solaires.

Ces interventions sont indispensables pour garantir la sécurité des usagers, maintenir la qualité d'exploitation de ces bâtiments et assurer leur pérennité.

2. Situation actuelle

Ces deux bâtiments sont utilisés par :

- des sociétés locales, notamment sportives, dont la FSG Vallée de Joux,
- l'Etablissement Scolaire Primaire et Secondaire de la Vallée de Joux,
- la Fondation Entre-Lacs,
- des entreprises et des particuliers pour diverses manifestations publiques et privées.

Ils accueillent également des sociétés extérieures à la Vallée de Joux, ce qui témoigne de leur attractivité.

Depuis la fermeture de la salle des Charbonnières, la fréquence d'utilisation a considérablement augmenté.

3. Contexte et nécessité des travaux

Ces bâtiments montrent des signes d'usure importants dus à leur forte fréquentation.

- Au local des sociétés, les fenêtres de la grande salle de gymnastique ne répondent plus aux exigences actuelles d'isolation thermique et acoustique.
- Au pavillon, la toiture présente des problèmes d'étanchéité et n'est pas isolée, engendrant une forte consommation énergétique. Les fenêtres sont également vétustes et doivent être remplacées.

L'intensité d'utilisation de ces bâtiments justifie des travaux permettant de proposer un meilleur niveau de qualité pour les nombreux utilisateurs.

4. Viabilité économique des projets

Le soutien communal à ces projets repose sur leur pertinence économique :

- Leur taux de location est élevé et génère des revenus stables pour la commune.
- Ces locaux sont très appréciés de la population et largement sollicités pour des activités sportives et culturelles, ainsi que privées.
- L'installation de panneaux solaires sur le Pavillon permettra une autoconsommation pour plusieurs bâtiments communaux, entraînant des économies d'électricité à long terme.

5. Travaux prévus

Les travaux comprennent :

Local des sociétés

- diminution des écarts actuels liés à la sécurité incendie,
- remplacement des fenêtres de la grande salle de gymnastique.

Bénéfices attendus :

- meilleure isolation thermique et phonique,

- réduction des coûts de chauffage,
- luminosité naturelle améliorée grâce à la suppression des grilles existantes,
- limitation des nuisances sonores envers le voisinage.

Pavillon

- remplacement des fenêtres,
- pose de moustiquaires,
- remplacement de la literie,
- réfection complète et isolation de la toiture,
- installation de panneaux solaires,
- diminution des écarts actuels liés à la sécurité incendie.

Bénéfices attendus :

- correction des problèmes d'étanchéité de la toiture,
- diminution importante de la consommation énergétique,
- confort amélioré,
- production d'énergie renouvelable.

6. Coût des travaux - financement

Les travaux ont été estimés sur la base d'offres d'entreprises de la Vallée de Joux.

Synthèse des coûts TTC	
CECB, frais administratifs	6'000.00
Fenêtres local des sociétés et porte d'entrée scène	44'500.00
Fenêtres et moustiquaires pavillon	59'000.00
Aménagement intérieurs et diminution des écarts actuels liés à la sécurité incendie	52'000.00
Toiture, isolation et ferblanterie extérieure des fenêtres	118'000.00
Panneaux solaires (estimation actuelle)	70'000.00
Divers et imprévus	35'000.00
Total TTC	384'500.00

Subventions escomptées	
Pronovo	23'000.00
Terra Joux	2'000.00
Solde à charge de la Commune	359'500.00

D'autres soutiens financiers pourraient être obtenus pour :

- le remplacement des fenêtres,
- la rénovation énergétique de la toiture.

La Municipalité propose de financer ces travaux par l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 384'500.00.

Ce montant entre dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.00 (endettement au 31.12.2024 : CHF 6'877'155.65 + CHF 1'836'000.00 pour des projets déjà accordés en 2025).

Il s'agit d'un investissement du patrimoine administratif, qui doit, selon les nouvelles directives MCH2, être amorti en 30 ans. Cette durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation.

L'influence sur le budget de fonctionnement sera de l'ordre de :

- Amortissement : charge maximale annuelle de CHF 12'820.00 au compte 3590.33120.
- Intérêts dettes moyen/long terme : selon répartition des intérêts passifs au compte 3590.3220.
- Loyer : pas d'augmentation en raison de la nature des travaux (entretien).

Conclusions :

La Municipalité du Lieu, avec l'accord des deux autres Municipalités de la Vallée, a le plaisir de vous soumettre un préavis pour l'entretien de son patrimoine.

La Commune aimerait entreprendre les travaux décrits courant du 2ème semestre 2026.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 01/2026
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Objet n° 1 : Collège du Lieu

1. d'accorder un crédit de CHF 184'250.00 pour la réalisation de ces travaux.
2. de financer ces travaux, par un recours à l'emprunt, dans les limites du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.00 (endettement au 31.12.2024 CHF 6'877'155.65 + CHF 1'836'000.00 pour des projets déjà accordés en 2025).

Objet n° 2 : Local des sociétés et pavillon

1. d'accorder un crédit de CHF 384'500.00 pour la réalisation de ces travaux.
2. de financer ces travaux, après déductions des subventions : Pronovo et Terra Joux (installation photovoltaïque), par un recours à l'emprunt dans les limites du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.00 (endettement au 31.12.2024 CHF 6'877'155.65 + CHF 1'836'000.00 pour des projets déjà accordés en 2025).

Au nom de la Municipalité

 La Syndique
Sylvie Aubert Brühlmann

 La Secrétaire
Irène Darbellay



Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 janvier 2026.

Municipaux responsables : Alexandre Rochat et Julien Gross

Annexe :
Esquisse plan collège du Lieu

Commission chargée de l'étude du préavis :

M. Aubert Martin - Convocateur
Mme Martignier Claudia
M. Dubois Jean-Philippe
M. Bücher Thomas
Mme Piccinin Loutan Sylvia